

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente

Je soussignées, Fadila DEBBOUZA et Sarah MORISSEAU, co-Présidente de la fédération EFAPPE certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social de la fédération EFAPPE (conformément aux statuts) :

1. Représenter les associations adhérentes partout où ses membres la délèguent pour
 - a) faire reconnaître et prendre en compte les spécificités de cette maladie pour une compensation adaptée aux handicaps qu'elle génère: interventions auprès des pouvoirs publics, des acteurs du handicap et du soin, conférences, publications, recherches, formations, etc...
 - b) développer et adapter l'accueil de ces personnes dans des structures spécifiques ou non, existantes ou à créer (hébergement, vie sociale, scolarité, activité et emploi) selon leur(s) déficience(s) et autonomie.
2. Organiser la coopération entre ses associations membres. Accompagner des associations ayant vocation à devenir membres

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

Co-présidentes : Fadila DEBBOUZA (salariée, professeur des écoles), Sarah MORISSEAU (salariée, AESH),

Trésorier : Nadine DE MATTEIS (salariée, comptable),

Secrétaire : Bernard THOMAS (retraité, formateur consultant),

Experts : Marie-Christine POULAIN (salariée), Françoise VIALETES (retraîtée, formatrice consultante)

¹ Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2022 (année n)			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents		1900,00 €	89%
Subventions publiques	0	0	0
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Don spontané d'un usager public de notre site web	50 €	2%
Financements privés	0	0	0
Activités économiques de l'association	0	0	0
Autres sources de financements	Revenus de placements financiers	195,87 €	9%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2022 : 2 145,87 €			



Ressources pour l'année 2021 (année n-1)			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents		1100 €	84%
Subventions publiques			
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Don spontané d'utilisateurs de notre site web	140 €	11%
Financements privés			
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements	Revenus de placements financiers	77,15 €	6%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2021 : 1 317,15 €			



Ressources pour l'année 2020 (année n-2)			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents		2800 €	88%
Subventions publiques		0	0
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Don d'un militant d'une des associations adhérentes	300 €	2%
Financements privés			
Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements	Revenus de placements financiers	71,62 €	9%
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2020 : 3171,62 €			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES



3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période
Sarah MORISSEAU CDKL5 alliance francophone Longi'Harmonie	Co-présidente EFAPPE Présidente Trésorière	Actuellement pour tous ses mandats
Fadila DEBBOUZA EPI IdF	Co-présidente EFAPPE Présidente	Actuellement pour tous ses mandats
Nadine : Association EPI	Trésorière EFAPPE Administratrice	Actuellement pour tous ses mandats
Françoise THOMAS-VIALETES Association EPI	Expert EFAPPE administratrice	Depuis 2020 depuis 2003
Bernard THOMAS-VIALETES Association EPI	Secrétaire EFAPPE Administrateur	Depuis 2021 Depuis 2003

3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) : **aucun** / 0%



4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.



5. Mentions légales

- 5.1. Les données à caractère personnel (DCP) collectées à travers la présente déclaration d'intérêt sont traitées par l'UNAASS à des fins de vérification par le Comité de déontologie de l'indépendance de l'association et de l'absence de conflit d'intérêt, en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association), aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union.
- 5.2. Les DCP sont conservées pendant la durée de l'adhésion de l'association à l'UNAASS.
- 5.3. Les informations collectées seront publiées par le Comité de déontologie sur le site internet de l'UNAASS www.france-assos-sante.org.
- 5.4. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 pour la protection des données (RGPD) et à la Loi informatique et libertés modifiée le 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'opposition à ce traitement de vos données, ainsi que des droits d'accès, de rectification et d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'UNAASS : dpo@france-assos-sante.org.
- 5.5. La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.
- 5.6. **Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.**
- 5.7. **Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »**

Fait à Saint-Egrève
Le lundi 1er janvier 2024

Signature obligatoire
(mention non rendue publique)

F. J. BERRAZA	Sarah MORISSEAU, co-présidente
---------------	--------------------------------